

Vendredi 18 décembre 2020

Communiqué de presse

Conseil d'administration du 17/12/2020

Un conseil d'administration de l'OPT-NC, présidé par Yoann Lecourieux, s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 à la direction générale.

Parmi les délibérations approuvées et les notes présentées, on retiendra :

- Approbation du budget primitif pour l'année 2021
- Evolution des tarifs et services postaux

Approbation du budget primitif pour l'année 2021

Le budget primitif (BP) 2021 s'inscrit dans la continuité de la démarche de maîtrise des charges déjà engagée depuis près de 3 ans par l'OPT-NC dans le but de confirmer en 2021 les tendances observées en 2020.

L'objectif est de stopper la dégradation progressive des indicateurs financiers et d'améliorer la fiabilité des prévisions budgétaires.

Les actions mises en place dans le cadre des incontournables stratégiques par l'OPT-NC depuis 2018 portent leurs fruits et permettent de contenir l'effet ciseau constaté (hausse des charges et baisse du chiffre d'affaires).

Néanmoins, la vigilance reste de mise car, si les résultats nets de 2019 (1.130 M F) ont été positifs, ils restent malgré tout éloignés des exercices précédents.

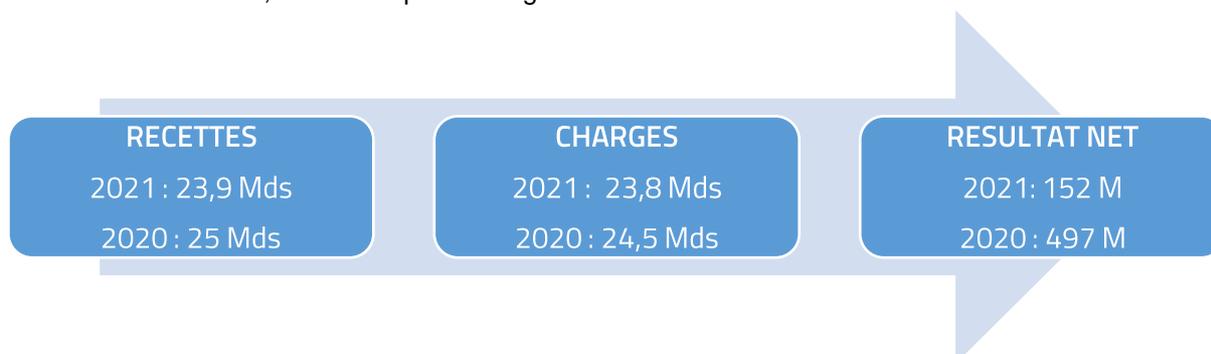
L'office doit donc poursuivre ses efforts sur chacun des 3 axes stratégiques (financier, client et organisation).

L'exercice 2021 devrait être marqué par des éléments ayant un fort impact sur les résultats :

- **un chiffre d'affaires (CA) en baisse** de près d'un milliard qui touche l'ensemble de nos métiers. Avec, plus particulièrement, une activité Télécom qui subit le ralentissement de la croissance du marché, les décisions de baisses tarifaires et l'évolution des usages, entraînant inexorablement une diminution des marges et mettant en péril le financement des déficits des activités postales et bancaires ;
- **un résultat d'exploitation en forte baisse**, conséquence directe de la forte baisse du CA.

Un résultat net prévisionnel 2021 en baisse

Le résultat net (RN) estimé pour le BP 2021 est de 152 M F.CFP (-70% par rapport à 2020). Cette baisse conforte la tendance déjà observée en 2020 d'une détérioration du cycle d'exploitation de l'établissement, confirmée par une légère baisse de ses ratios financiers.



Pl. L'activité de l'OPT-NC en 2019 a permis de réaliser un bénéfice de 1,13 Md F.CFP et le RN présenté au BP 2020 s'élevait à 497 M F.CFP.

Des investissements toujours aussi conséquents

Les investissements 2021 sont en hausse : 10,8 Mds F.CFP (+ 9,8%).

Le montant total des investissements, hors immobilisations financières, a été déterminé sur la base des opérations en cours et arbitrés de manière à limiter les investissements non productifs dans un souci de réalisme budgétaire, de redimensionnement et de priorisation des projets.

Les investissements annuels à hauteur de 1,18 Md, sont stables.

Les investissements pluri annuels à hauteur de 7,15 Mds, restent soutenus :

- **Investissements de 5,75 Mds pour les télécommunications**, dont les postes les plus importants sont :
 - la sécurisation du câble sous-marin, suivant un tracé NC/Fidji intégrant la sécurisation domestique, représentant 35% des investissements 2021 (2,9 Mds)
 - le déploiement et l'évolution du Mobile et du THD Fixe (1,8 Md)
 - la sécurisation du réseau de transport par boucle optique
 - les installations solaires sur site mobile

- **Investissements de 924 MF pour les systèmes d'information**, dont le poste le plus important revient à la continuité du programme Convergence qui vise à répondre à des besoins stratégiques de lancement de nouvelles offres télécoms convergentes, c'est-à-dire qui incluent à la fois du fixe (cuivre et fibre optique), du mobile et de l'internet. Il offrira une vue à 360° du client télécom dont les informations seront centralisées sous une interface unique et homogène.

- **Investissements de 472 MF pour le patrimoine de l'OPT-NC**, avec la construction, la rénovation et l'aménagement des agences sur le modèle « Nouvelle Relation Client » (NRC) et des centres techniques.

Avec un niveau d'investissements élevé et maintenu en 2021, l'OPT-NC confirme son rôle d'aménageur du territoire avec l'installation d'infrastructures. Il contribue au développement économique de la Nouvelle-Calédonie grâce aux nombreux chantiers en cours et à venir réalisés avec des entreprises locales.

Afin de pérenniser l'avenir de l'OPT-NC, de le préparer à toute évolution contextuelle et de lui permettre malgré tout de continuer à autofinancer ses investissements structurants pour le pays, il convient de maintenir un cap de rigueur budgétaire et de s'appuyer sur l'axe financier des incontournables stratégiques qui implique l'amélioration de la performance financière par la réduction des dépenses, la stabilisation des revenus et l'optimisation des ressources de financement.

L'OPT-NC doit continuer à être attentif à sa rentabilité et à sa politique d'investissement.

Evolution des tarifs et services postaux

L'OPT-NC, au travers du code des postes et des télécommunications, a pour vocation de garantir un service public postal de qualité dans le respect des principes d'égalité, de continuité, de neutralité et d'adaptabilité.

Parmi les défis majeurs à relever, le secteur postal de l'OPT-NC se doit :

- d'anticiper la baisse du volume courrier en adaptant le système de distribution actuel en fonction de l'évolution des usages ;
- de réduire les coûts de distribution, en adaptant les tournées de distribution et en optimisant les processus ;
- de réfléchir à l'évolution du métier de facteur et engager des initiatives de partenariats ;
- de formuler une réponse précise aux attentes des clients en matière de qualité de services et tarifs associés.

Plusieurs évolutions structurantes se sont engagées :

- l'augmentation des tarifs de l'affranchissement qui permet de résorber une partie du déficit de l'activité ;
- l'arrivée du facteur connecté avec l'utilisation de services en mobilité ;
- la stratégie de distribution postale avec l'optimisation du réseau de distribution et la simplification du parcours client postal, notamment par la digitalisation de certaines actions.

Évolution du service de dédouanement

L'OPT-NC réalise un service de dédouanement des marchandises de faible valeur (valeur CAF* comprise entre 3000 F.CFP et 100 000 F.CFP) pour le compte de la direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC).

Dans un contexte de réduction du déficit de l'activité postale, de l'évolution de la réglementation douanière imposant de nouvelles charges et de tarifs restés inchangés depuis plus de 10 ans, l'OPT-NC souhaite, d'une part, assurer la pérennité du service universel et continuer, d'autre part, à simplifier ses offres afin de répondre aux usages et aux besoins de ses clients.

Ainsi les tarifs du service de dédouanement évoluent comme suit dès le 1er février 2021 :

Service de dédouanement	Tarif au 1 ^{er} février 2021	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2022
Valeur du colis inférieure à 30.000 F.CFP*	900 F.CFP	1.150 F.CFP
Valeur du colis entre 30.001 F.CFP et 100.000 F.CFP*	1.500 F.CFP	1.900 F.CFP

Bon à savoir :

- Les frais de dédouanement observés chez les déclarants privés locaux et chez les opérateurs postaux dans le reste du monde, sont facturés en moyenne 3.000 F.CFP et dans la grande majorité des cas, la tarification se compose d'un tarif unique quelle que soit la valeur de l'objet.

- Si un colis a une valeur *CAF (somme des Coûts, Assurance et Fret) supérieure à 100.000F CFP, il doit faire l'objet d'une déclaration en détail et la taxation est effectuée sur la base du tarif des douanes. La taxation est appliquée sur le prix de vente hors TVA s'il apparaît distinctement sur la facture. Demandez au commerçant de bien afficher l'ensemble des coûts sur la facture.

Contact presse**Camille DUMARTY**

Chargée de communication externe

26.82.38 / 82.77.67

camlille.dumarty@opt.nc